



Motion du congrès départemental de la FSU 66

Canet en Roussillon le 13 janvier 2016

Suite au jugement rendu par le Tribunal correctionnel d'Amiens, le congrès départemental de la FSU 66 réuni ce jour, tient à exprimer sa stupéfaction devant les peines prononcées pour des faits syndicaux. Elle tient à assurer de son soutien les ex salariés condamnés et à faire part de sa disponibilité pour participer à toutes les actions pour exiger que cesse la campagne de répression antisociale que le gouvernement a manifestement décidé de mener. En effet, le jugement inacceptable condamnant les militants CGT de Goodyear à 9 mois de prison ferme s'inscrit également dans un contexte qui n'est pas neutre, après l'affaire du CE d'Air France, qui avait déjà vu le Premier ministre demander des sanctions exemplaires à l'égard des manifestants incriminés. Et alors que ce même gouvernement va entamer une refonte du code du travail et n'a pas perdu tout espoir d'imposer un barème financier aux prud'hommes en cas de licenciement abusif.

Cette volonté de criminalisation de l'action syndicale est l'arme avec laquelle Hollande, Valls et l'ensemble du gouvernement ont décidé d'intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits et leurs emplois.

Le congrès de la FSU66 dénonce cette intimidation à l'égard du mouvement social.

Voté à l'unanimité des congressistes.